Document generated on 07/19/2025 2:40 a.m.

Assurances

Assurances

Vocabulaire
De quelques termes employés en assurance sur la vie

T. Belzile

Volume 4, Number 3, 1936

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1102837ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1102837ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)
2817-3465 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Belzile, T. (1936). Vocabulaire : de quelques termes employés en assurance sur la vie. *Assurances*, *4*(3), 137–140. https://doi.org/10.7202/1102837ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1936

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Vocabulaire

De quelques termes employés en assurance sur la vie [1]

Bond

Voilà un mot omnibus qu'on souhaiterait volontiers voir disparaître du vocabulaire pour la raison bien simple qu'il a en français autant de correspondants différents qu'il comporte d'acceptions. Pour comble de malheur, il n'existe pas de paronyme français du mot *bond*. C'est ce qui explique qu'on transporte souvent le terme anglais dans la phrase française sans même en franciser la prononciation, tandis que nombre de gens qui se piquent de parler français traduisent sans sourciller l'anglais bond par un mot français qui lui ressemble, « bon ».

Il n'existe, croyons-nous, qu'un seul cas où le français *bon* traduit correctement *bond;* c'est quand il s'agit de l'expression *Treasury Bond, bon du trésor*. Au Canada le *bon du trésor* est un titre d'emprunt à court terme contracté par le trésorier de l'Etat auprès des banques. Il ne faut pas le confondre avec l'*obligation de l'Etat, Government Bond,* qui est aussi un emprunt contracté par le ministre des finances, mais qui est un emprunt à long terme souscrit par le public aussi bien que par les institutions financières.

Règle générale, le mot bond se traduit par obligation chaque fois qu'il désigne un titre représentant un prêt de capitaux, prêt à terme fixe portant intérêt et négociable par simple transport et enregistrement. Il faut donc traduire par *obligation d'Etat, obligation municipale, obligation industrielle* les expressions *Government Bond, Municipal Bond,*

---

[1] Nous reproduisons ici les chroniques de vocabulaire que M. Thuribe Belzile, L.S.C., rédige pour le bulletin mensuel de la *Sun Life*.

Industrial Bond. Le mot « débenture » qu'on emploie par malheur à la place du mot *obligation,* a contre lui de n'être pas français et de copier servilement un terme anglais qui n'est pas un synonyme du mot *bond.* Bannissons-le de notre vocabulaire; c'est un intrus.

Les compagies d'assurance ont souvent recours au mot *bond* pour désigner certains de leurs contrats qui ne confèrent pas d'assurance-vie proprement dite ou n'en confèrent qu'incidemment. Dans ce cas, la traduction la plus simple et la seule qui soit admissible est *contrat.* On dira donc: *un contrat de pension* (*Pension Bond*), *un contrat de pension de retraite* (*Retirement Income Bond*).

Enfin tous les vendeurs d'assurance-vie connaissent une autre acception du mot *bond,* celle d'une valeur quelconque offerte en garantie de l'exécution d'un engagement ou de l'accomplissement d'un devoir. De fait, on parle souvent en anglais, dans ce cas, d'un *Guarantee Bond.* Le *Guarantee Bond* est une police d'assurance qu'on pourrait appeler de responsabilité; il se traduit bien en français par *police cautionnement* ou encore par *certificat de cautionnement.*

Disability

On pourrait être bien méchant pour ceux qui s'acharnent à parler d'incapacité dans les cas où en anglais il est question de *disability.* Si l'on savait que le mot incapacité, terme bien français, est très proche parent par le sens, pour ne pas dire synonyme, des mots imbécile, maladroit! L'incapacité s'entend aussi d'une personne que la loi prive de certains droits. Ces deux sens particuliers mis à part, il ne faudrait pas oublier que le mot incapacité est un dérivé de incapable, qui demande un complément; on dit « incapacité de marcher » comme on dit « incapable de marcher ». D'où l'on peut conclure qu'il est toujours imprudent, très souvent injurieux pour la langue française, d'employer le mot incapacité d'une façon absolue comme on le fait souvent sous prétexte que les dictionnaires le donnent comme traduction de l'anglais *disability.*

Il existe pourtant un terme français d'une parfaite simplicité pour traduire le mot *disability*: *invalidité.* L'invalidité est l'état de celui qui est invalide, c'est-à-dire dont la santé est gravement atteinte. Ce que les Anglais appellent un *total disability benefit* est donc un *bénéfice en cas d'invalidité totale* et non pas un « bénéfice en cas d'incapacité totale ».

Faut-il ajouter que le mot *invalidité* ne s'applique pas uniquement aux personnes. Appliqué en particulier aux actes ou documents légaux, il signifie que ces actes ou documents sont invalides, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas les conditions requises pour produire leur effet. Dans ce cas, il correspond à l'anglais *nullity.*

Endorsement

Malgré l'assonance qui existe entre les mots *endorsement* et endossement ou son synonyme endos, les seconds ne sont pas toujours la traduction exacte du premier. Selon les circonstances dans lesquelles on l'emploie, le mot *endorsement* a deux sens principaux: 1° Celui d'un ordre qu'on écrit au dos d'un effet de commerce (chèque, billet ou traite) pour transférer le bénéfice de cet effet à une personne autre que celle qui est mentionnée au recto de ce document; dans ce cas, il se traduit par le terme français *endossement* (ou *endos*) et le verbe correspondant est *endosser* (*to endorse*). Remarquons que l'ordre en question peut se résumer à la simple signature du bénéficiaire actuel de l'effet de commerce. Règle générale, on endosse donc un effet de commerce en inscrivant sa signature au verso de ce document. 2° Le mot *endorsement* désigne en outre une modification qu'on introduit dans une police d'assurance. Dans ce cas, on le traduit par le français *avenant*, mais alors il ne faut pas traduire le verbe *to endorse* par « endosser ». Au risque de donner cours aux jérémiades des gens trop pressés pour traduire un simple mot anglais par une tournure française, plus longue certes, mais toujours plus explicite, nous demanderons à tous les amis de la langue française de traduire *to endorse a policy* par *inscrire un avenant sur une police* ou par *revêtir une police d'un avenant*.

CANADIAN GENERAL INSURANCE CO.
TORONTO GENERAL INSURANCE CO.

Deux compagnies canadiennes qui méritent la confiance des assurés les plus au courant de l'assurance.

Bureaux à St-Jean, N. B. - Montréal - Toronto - Winnipeg - Régina Edmonton - Vancouver

G. JOSEPH ROUSSEAU
INSPECTEUR

Insurance Company of North America
Fireman's Fund Insurance Company
United States Fire Insurance Company
Maryland Casualty Company